

Dans le cadre du projet INTERREG Atmo-VISION

**Réalisation d'une enquête téléphonique
sur le chauffage individuel au bois
sur le territoire du Rhin supérieur**

Cahier des charges

Table des matières

1	Cadre	3
1.1	Présentation d'ATMO Grand Est	3
1.2	Présentation du projet INTERREG Atmo-VISION et de l'action « enquête bois »	4
1.3	Objectifs de l'action « enquête bois »	5
1.4	Périmètre géographique de l'étude	5
2	Description des missions	6
2.1	Validation du contenu des questionnaires.....	6
2.2	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage	7
2.3	Méthodologie de l'enquête.....	7
2.4	Analyse des résultats.....	7
2.5	Restitution des résultats.....	7
2.6	Rapport final.....	8
3	Clauses techniques.....	8
3.1	Réception.....	8
3.2	Informations techniques	8
3.3	Conditions nécessaires	8
3.4	Confidentialité des données.....	8
4	Calendrier du marché.....	8
4.1	Réunion de lancement	8
4.2	Réalisation de l'enquête et analyse des réponses	9
4.3	Restitution des résultats de l'enquête	9
4.4	Aide à l'interprétation des résultats.....	10
5	Pilotage et conduite du marché	10
6	Conditions d'exécution.....	10

1 Cadre

1.1 Présentation d'ATMO Grand Est

ATMO Grand Est, association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement, est en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région Grand Est, conformément à la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (Loi LAURE) du 30 décembre 1996 intégrée au code de l'environnement. Cette Loi donne le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

ATMO Grand Est est administrée par des acteurs régionaux au sein de 4 collèges présents à parité et garants de l'impartialité comme de la transparence des données produites :

- Les représentants de l'Etat et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Les collectivités territoriales et leurs groupements ;
- Les représentants des diverses activités contribuant à l'émission des substances surveillées ;
- Des associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées.

ATMO Grand Est se compose d'une équipe d'environ 80 personnes, dont des experts en physico-chimie, métrologie, modélisation, numérique, évaluation de la qualité de l'air et exposition de la population, information/éducation/formation, climat/énergie, etc.

Afin de répondre au mieux aux enjeux majeurs que sont la protection de la santé des populations et de l'environnement, ATMO Grand Est mène les missions suivantes :

- Assurer la surveillance réglementaire de la qualité de l'air, grâce à un dispositif de mesure et des outils d'inventaires et de modélisation ;
- Informer, alerter et prévenir les citoyens, les médias et les autorités sur les niveaux de pollution ;
- Evaluer les expositions de la population de la région Grand Est et des écosystèmes à la pollution de l'air ;
- Participer à des études ou programmes de recherche pour améliorer les connaissances sur la composition physico-chimique et biologique du compartiment atmosphérique comme sur les impacts sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux associés ;
- Effectuer une veille sur les enjeux émergents et encourager l'innovation au service de la qualité de l'air et du climat ;
- Accompagner les partenaires et déployer des outils d'aide à la décision afin qu'ils établissent des plans de gestion de la qualité de l'atmosphère, selon une approche transversale air-climat-énergie-santé ;
- Animer un réseau d'acteurs fédéré sur les différentes échelles territoriales (régionale, nationale, transfrontalière, internationale) ;
- Sensibiliser les citoyens en valorisant et diffusant les résultats acquis.

1.2 Présentation du projet INTERREG Atmo-VISION et de l'action « enquête bois »

Malgré toutes les actions menées, il apparaît que les normes fixées en matière de qualité atmosphérique ne sont pas respectées dans l'espace du Rhin Supérieur.

Certaines agglomérations dépassent régulièrement les seuils. Outre les contentieux qui peuvent en découler avec la Commission Européenne, cela met en danger la santé des personnes qui vivent sur le territoire. Cette problématique nécessite, pour les parties prenantes locales, de mieux comprendre l'origine géographique, sectorielle et énergétique de cette pollution.

Sur le territoire du Rhin Supérieur, il existe depuis de nombreuses années des liens entre la France, l'Allemagne et la Suisse sur la thématique de la qualité de l'air. En plus des échanges entre partenaires, des outils harmonisés existent et d'autres sont encore à développer, afin de pouvoir visualiser les émissions de manière homogène et transfrontalière. Cela est nécessaire à l'élaboration de stratégies communes d'amélioration.

C'est dans cette optique qu'un groupe d'experts de la qualité de l'air a rédigé un projet à l'échelle européenne, inscrit dans le programme INTERREG V. Son nom est « Atmo-VISION ».

Piloté par ATMO Grand Est, ce projet associe de très nombreux partenaires en Allemagne, en France et en Suisse, dont :

- La Région Grand Est, Autorité de gestion du programme INTERREG V Rhin Supérieur (Direction Europe et International) et Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
- La Landesanstalt für Umwelt Baden-Württemberg (LUBW)
- EIFER Europäisches Institut für Energieforschung EDF-KIT EWIV
- FIBOIS Alsace
- L'ADEME Grand Est
- L'Eurométropole de Strasbourg
- L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- Le Service de coordination intercantonal auprès de la Regio Basiliensis (IKRB), représentant la Confédération suisse dans le cadre de la Nouvelle Politique Régionale
- Le Canton de Bâle-Ville (NRP/CTE)
- Le Canton de Bâle-Campagne (NRP/CTE)
- Le Lufthygieneamt beider Basel, partenaire cofinanceur et responsable suisse du projet

Atmo-VISION est donc un vaste projet transfrontalier qui vise à reconquérir la qualité de l'air à l'échelle de la Grande région du Rhin supérieur.

La première phase de ce projet consiste à produire et à mettre à disposition des bases de données de consommation et de production d'énergie, qui permettront ensuite de calculer des émissions de polluants à impact sanitaire et des gaz à effet de serre liés.

Le bois de chauffage, en particulier utilisé chez les particuliers, est à l'origine d'émissions de particules difficiles à évaluer dans la mesure où les usages de ce type d'énergie par les ménages sont relativement peu connus. En effet, une majorité du bois de chauffage utilisé par les particuliers est issu d'un marché gris, difficilement quantifiable. Or des informations sont primordiales pour évaluer les émissions correspondantes.

1.3 Objectifs de l'action « enquête bois »

Dans le cadre du projet Atmo-VISION, la quantification des consommations énergétiques et des émissions atmosphériques liées au chauffage au bois est donc nécessaire.

Afin d'estimer les émissions du chauffage au bois individuel, il est primordial de disposer d'une caractérisation fine du parc d'appareils de chauffage au bois (type d'appareil, ancienneté...) et des usages des particuliers (chauffage central ou d'appoint, nombre de journées où le chauffage est utilisé, quantité de bois consommée, type de bois, ...). Les partenaires du projet ont élaboré le questionnaire permettant d'obtenir ces informations auprès des personnes sondées.

ATMO Grand Est commande donc la réalisation téléphonique d'une enquête permettant de collecter et d'analyser des données transfrontalières sur la consommation de bois énergie et le comportement des utilisateurs pour le chauffage au bois, et dont le questionnaire a été préparé par les partenaires du projet.

A terme, ces données permettront d'élaborer des stratégies visant à l'amélioration de la qualité de l'air. Concrètement, les résultats de cette enquête permettront :

- D'estimer les consommations des différents combustibles bois chez les particuliers : granulé, plaquette, bois bûche
- De caractériser le parc d'appareil de chauffage au bois (type, performance, ancienneté)
- De connaître les usages en matière d'achat ou d'approvisionnement de ces combustibles (achat en grande surface, achat chez un producteur, utilisation directe depuis la forêt, ...)
- De connaître les usages en termes d'utilisation des appareils de chauffage au bois

1.4 Périmètre géographique de l'étude

L'étude complète porte sur le territoire du Rhin supérieur¹ et sur les ex régions de Lorraine et de Champagne-Ardenne soit :

Pays	Département/Canton/Land
Allemagne	Bade-Wurtemberg (partie du Rhin supérieur) Rhénanie-Palatinat (partie du Rhin supérieur)
France	Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges

Pour ce qui concerne cet appel à projet il est demandé au prestataire de s'occuper de la passation du questionnaire pour la partie située en France. L'ensemble de la zone du projet est donnée à titre d'information, afin de bien informer le prestataire que son travail est une partie d'un projet plus global.

¹ Sans la partie suisse du Rhin supérieur qui dispose déjà de données de bonne qualité concernant la consommation de bois énergie dans les cantons de Bâle.

2 Description des missions

Le marché passé entre ATMO Grand Est et le prestataire retenu comprend la réalisation de :

- La relecture du questionnaire fourni par ATMO Grand Est : il est ici attendu d'avoir un regard critique sur le questionnaire produit en amont, afin de bénéficier de l'expérience du prestataire retenu sur la cohérence de celui-ci (clarté et déroulé des questions notamment). Il est aussi demandé d'avoir un avis sur la longueur du questionnaire, afin de s'assurer d'avoir un maximum de personnes acceptant de répondre tout en obtenant les réponses les plus complètes possibles. Pour cela, un test pourra être réalisé sur un petit nombre défini de personnes : les résultats de ces tests sont à consigner dans un rapport court intermédiaire et les questionnaires sont à adapter en conséquence.
- L'élaboration d'une stratégie d'échantillonnage cohérente sur le territoire du projet en France (soit, le Grand Est) ;
- La réalisation de l'enquête téléphonique sur la région Grand Est ;
- Traitement et analyse des résultats ;
- La restitution des résultats ;
- Rapport final ;
- Une aide à l'interprétation des résultats.

2.1 Validation du contenu des questionnaires

L'enquête sera menée sur un échantillon de ménages, dont la cible principale est ceux disposant d'un appareil de chauffage individuel au bois (chauffage central ou d'appoint). Le questionnaire comprend une première partie permettant de savoir si le ménage dispose d'un appareil de chauffage au bois ou pas. Si ce n'est pas le cas, le questionnaire prend fin rapidement. Cela doit permettre de connaître le taux d'utilisation du bois comme moyen de chauffage.

Les informations visées sont précisées dans le questionnaire, qui a déjà été pré-validé par un groupe de travail. Les informations collectées doivent permettre le calcul de la consommation de bois chez les particuliers du Grand Est, un lien entre le profil des utilisateurs (âge, activité, commune, etc.) et leur comportement vis-à-vis du chauffage au bois (périodes de chauffe, etc.), puis des émissions liées.

Le questionnaire est en deux temps :

- Partie 1 : questions générales pour savoir si la personne interrogée dispose d'un appareil de chauffage au bois ou pas
- Partie 2 : questions à poser uniquement aux personnes ayant un appareil de chauffage au bois

Le questionnaire établi est disponible en Annexe.

Il n'est pas attendu du prestataire de retravailler le contenu des questions, mais d'apporter une prestation de conseil à ATMO Grand Est, au regard de son expérience dans la réalisation de telles enquêtes. Son rôle sera donc de vérifier la cohérence du questionnaire (enchaînement des questions) et si sa longueur ne dérange pas pour son administration.

Des tests pourront ainsi être effectués auprès d'un petit nombre de personnes pour vérifier cela. Les résultats des tests seront discutés avec l'acheteur puis le questionnaire sera éventuellement adapté.

Toute autre remarque permettant de l'améliorer sera la bienvenue.

2.2 Etablissement de la stratégie d'échantillonnage

Le prestataire retenu proposera une stratégie d'échantillonnage et une évaluation des incertitudes, qui sera soumise à ATMO Grand Est pour validation.

Cet échantillon sera construit sur la base des données INSEE de référence en termes de sexe, âge, catégorie socio-professionnelle, statut d'habitation, type de logement et nombre de personnes dans le foyer. Si toutes les zones doivent être représentées de façon robuste, une bonne représentation des zones urbaines et rurales est primordiale.

2.3 Méthodologie de l'enquête

L'enquête sera réalisée par sondage téléphonique.

Les données collectées grâce à l'enquête devront être applicables à l'ensemble des communes de la zone citée ci-avant. Le choix des personnes à appeler sera décrit dans l'offre et sera tracé par la suite.

Le personnel du prestataire qui réalisera le sondage téléphonique devront être formés sur le bois énergie et notamment les termes techniques liés aux appareils de chauffage.

2.4 Analyse des résultats

L'analyse des résultats devra comprendre notamment la caractérisation et une analyse du parc total d'appareil de chauffage au bois. Une aide à l'interprétation des résultats sera demandée au prestataire sélectionné.

2.5 Restitution des résultats

Les résultats de l'enquête seront à restituer lors d'une réunion de restitution qui sera programmée par le prestataire, en lien avec ATMO Grand Est. Cette réunion aura lieu à Strasbourg.

2.6 Rapport final

Les données chiffrées et résultats de l'enquête seront fournies avec le rapport final, et géoréférencés en accord avec ATMO Grand Est.

3 Clauses techniques

3.1 Réception

ATMO Grand Est désigne une personne habilitée à suivre les opérations effectuées : court rapport intermédiaire d'analyse du questionnaire, court rapport intermédiaire sur les tests du questionnaire, court rapport intermédiaire sur l'échantillonnage, rapport final, et réunions.

3.2 Informations techniques

Le candidat transmet à ATMO Grand Est les preuves et rapports intermédiaires pour chacune des prestations réalisées.

3.3 Conditions nécessaires

Pour des besoins de l'étude, le prestataire retenu devra prouver qu'il a la capacité de former ses salariés sur le bois énergie et les appareils de chauffage au bois. Il est primordial que les questions soient posées de manière homogène et en respectant les intitulés des questions, dans la mesure où un autre prestataire réalisera le même type d'enquête en Allemagne.

3.4 Confidentialité des données

La confidentialité des données est à prendre en compte.

4 Calendrier du marché

Le délai d'exécution du marché est de 3 mois à compter de sa date de notification (J).

4.1 Réunion de lancement

Une réunion de lancement est organisée par le prestataire retenu au plus tard 2 semaines après la date de notification du marché (J + 14).
--

Lors de la réunion de lancement, le prestataire retenu :

- Détaillera un calendrier de réalisation des prestations. Il pourra être rectifié/amendé suite à la réunion de lancement ;
- Proposera sa relecture du questionnaire proposé en Annexe du présent document ;
- Présentera la stratégie d'échantillonnage retenue, qui comprend une argumentation des décisions prises pour son élaboration.

Ce plan d'échantillonnage devra prendre en compte des territoires dits « sensibles », avec des échantillons plus fins (à l'échelle de quartiers) sur les zones qui correspondent au :

- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des 3 vallées (sillon mosellan Metz-Thionville + vallées attenantes),
- PPA du Grand Nancy,
- PPA du Grand Reims,
- PPA de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Pays Thur Doller

En effet, ces zones sont souvent plus sensibles et regroupent plus de personnes potentiellement exposées à des dépassements de particules.

4.2 Réalisation de l'enquête et analyse des réponses

Cette phase comprend la passation du questionnaire par téléphone dans le Grand Est et l'analyse des réponses.

L'analyse des résultats devra comprendre notamment la caractérisation du parc d'appareils de chauffage au bois, qui sera déclinée² :

- Pour chaque zone géographique : la somme des zones étant égale à l'intégralité des communes du territoire ;
- Par type de logement ;
- Selon l'usage, en dissociant l'usage en chauffage central et l'appoint, en précisant les taux d'utilisation.

Le comportement des utilisateurs sera également représenté.

4.3 Restitution des résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête seront à restituer sous la forme des livrables cités ci-dessous au plus tard 3 mois après la date de notification du marché, et seront présentés lors d'une réunion de restitution qui sera programmée par le prestataire, en lien avec ATMO Grand Est.

² Sauf en Suisse où le questionnaire ne sera administré qu'à des personnes ayant de l'appoint

Les livrables attendus sont :

- Un fichier exhaustif avec l'ensemble des réponses au questionnaire à administrer en France (sur le territoire défini ci-avant) : format Excel
- La base de données/Excel ayant permis l'exploitation des données numériques, regroupant les différentes statistiques établies pour chaque zone géographique (fichiers brutes avec les réponses)
- Un rapport final présentant la méthodologie de l'enquête et un récapitulatif des résultats obtenus : format Word et PPT (à présenter lors de la réunion de restitution)

4.4 Aide à l'interprétation des résultats

Une aide à l'interprétation des résultats sera attendue de la part du prestataire. Ainsi, le prestataire pourra encore être sollicité jusqu'au 31 décembre 2018 pour des questions ponctuelles éventuelles en lien avec les résultats des enquêtes. Pour cela un contingent d'heures pourra être défini : 10 heures par exemple.

5 Pilotage et conduite du marché

Le prestataire retenu fournira à ATMO Grand Est le nom de l'interlocuteur technique et de l'interlocuteur administratif du projet.

6 Conditions d'exécution

Le prestataire mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation requise dans les meilleures conditions de qualité et de délai. La confidentialité des données est à prendre en compte.